

Communiqué de presse

Le 12 octobre 2016, à Paris – **SpotPink et Calldoor concluent un partenariat au service du droit à la déconnexion au sein des entreprises**

De l'hyperconnectivité vers l'application d'un droit à la déconnexion

L'essor fulgurant des **outils numériques** et le **développement inédit de l'usage des smartphones** ont offert d'incroyables possibilités en facilitant notamment l'accès aux informations ainsi que leur partage. Cependant, la sphère professionnelle empiète toujours davantage sur la sphère personnelle et ceci favorise l'apparition de nouveaux types de **risques psychosociaux spécifiques au numérique**.

En nous permettant d'être connectés potentiellement ou effectivement, avec quiconque, n'importe où et n'importe quand, l'Internet, les médias sociaux et les technologies numériques de la communication professionnelle repoussent toujours davantage les **limites de la communication**. Ceci à tel point qu'ils créent à présent de **nouvelles formes de dépendance** (telles que la cyberdépendance et la nomophobie), et sont susceptibles d'engendrer du **stress** ainsi que des **troubles physiologiques et du comportement** (troubles de l'attention, de la mémoire de travail, de l'humeur et du sommeil, etc.). Ces derniers ont à leur tour un retentissement sur la vie professionnelle.

Peu nombreux sont ceux qui n'ont jamais consulté leur messagerie professionnelle pendant leurs congés ou à n'avoir jamais répondu à une sollicitation professionnelle par e-mail après 20h ou le week-end. En effet, selon une étude IFOP de 2016, 77% des cadres consultent leurs communications professionnelles telles que leurs emails, SMS ou appels pendant leur temps de loisirs, c'est-à-dire pendant les weekends et les vacances (Cf. Source, P5). Le fait, pour les cadres, d'avoir accès à leurs communications professionnelles pendant leurs congés ou leurs weekends est considéré comme un facteur de stress pour 48% d'entre eux.

L'introduction d'un **droit à la déconnexion** a été faite par l'article 55 de la loi n°2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. Par cette loi, les entreprises sont tenues de mettre en place des instruments de régulation de l'outil numérique et de s'adapter aux nouveaux modes de travail.

Le droit à la déconnexion sera applicable à tous les salariés à partir du 1er janvier 2017.

Au-delà de la concertation avec les instances représentatives du personnel et de la rédaction d'une simple charte, les entreprises devront mettre en place des mesures visant à assurer le respect des temps de repos et de congés, ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ceci implique la maîtrise des usages technologiques et l'accompagnement des salariés.

Un partenariat qui repose sur la complémentarité des offres de Calldoor et de SpotPink

Toutes deux engagées dans l'objectif d'une appropriation réussie de la loi précitée, SpotPink et Calldoor proposent une réponse globale aux entreprises qui souhaitent **prévenir et traiter les risques de l'hyperconnexion de leurs salariés**.

Ce partenariat entre SpotPink et Calldoor permet d'associer une solution technologique de déconnexion et un ensemble de services pour sensibiliser, informer, former et accompagner les salariés vers la déconnexion (jusqu'à la détox. digitale, si jugé nécessaire).

L'exercice d'un droit, voire d'un devoir de déconnexion implique que l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise contribue à la régulation des usages et, l'exemplarité des manager est essentielle en la matière. L'enjeu est d'offrir au salarié la possibilité d'exercer son droit sans « scrupule ».

Calldoor, l'application de déconnexion

Calldoor est un outil de déconnexion des appareils mobiles intelligents de l'entreprise qui permet à l'entreprise de gérer à distance l'ensemble des usages du smartphone, et au salarié de pouvoir se déconnecter.

Utilisé en complément d'une charte d'utilisation des appareils mobiles et conformément aux éventuelles dispositions du règlement intérieur, l'outil permet de filtrer les communications indésirables et de limiter les interruptions ainsi que la surcharge informationnelle. En cela, Calldoor permet de prévenir la survenue des risques associés. Avec Calldoor, le salarié maîtrise mieux la frontière entre sa sphère personnelle et sa sphère professionnelle.

Par ailleurs, conçue pour aider les entreprises à maîtriser l'usage des smartphones professionnels de leurs collaborateurs en évitant les surcoûts et les impacts négatifs sur la santé, Calldoor est une solution qui permet de gérer à distance l'usage de la flotte des téléphones portables mis à la disposition des salariés par l'employeur.

Par le biais d'une application et d'un service en ligne, celui-ci peut décider de suspendre, dans une tranche horaire définie, les emails, appels, MMS/SMS entrants ou sortants, applications, *Data*, usages à l'étranger, accès à Internet... et aussi gérer les paramètres de sécurité.

Les avantages de la solution Calldoor :

- limiter les risques psychosociaux liés à l'usage d'outils numériques,
- permettre l'exercice du droit à la déconnexion,
- anticiper certains surcoûts facturés par l'opérateur (08, SMS ou numéros surtaxés...).

SpotPink, un accompagnement sur-mesure pour la mise en application du droit à la déconnexion

SpotPink intervient au sein des entreprises, auprès des salariés et des dirigeants, pour réaliser des prestations d'audit, de conseil, de sensibilisation et de formation à la [prévention des risques psychosociaux spécifiques au numérique](#).

L'accompagnement proposé a trait à l'analyse des usages actuels et à la définition des pratiques cibles, à l'identification des facteurs de risque et des salariés exposés, à la définition d'un plan d'action de prévention des risques (personnalisé & adapté à la demande), à l'organisation de séminaires de sensibilisation, à la formation des managers et des salariés pour l'optimisation des usages numériques, ainsi qu'à la prise en charge organisationnelle et individuelle destinée à traiter les dysfonctionnements.

Par ailleurs, SpotPink organise et anime plusieurs [cures de détox. digitale](#) par an avec un accompagnement psychologique inclus. Ces cures d'une durée de 6 jours et 5 nuits s'adressent à toute personne qui souhaite apprendre à se déconnecter pour se soustraire des **conséquences néfastes du numérique** (stress et anxiété associés à une dépendance à Internet) et à **optimiser son usage des outils et des technologies numériques**.

A propos de SpotPink

SpotPink est une agence de communication créée en 2011 qui délivre des [services externalisés de communication, de marketing et de publicité](#) aux acteurs et aux professionnels de la paie et des ressources humaines.

L'organisme de formation SpotPink est enregistré sous le numéro 11 75 47764 75 auprès du préfet de région d'Ile de France (*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat – mention en application de l'article L.6352-12 du code du travail*).

SpotPink a conçu les premières [cures françaises de détox. digitale](#) qui incluent un accompagnement psychologique.

Ils font confiance à SpotPink : L'Association des Editeurs de Tests, AdeRHIS, Bodet Software, NGA Human Resources, e-Paye, Groupe SVP, Parthena consultant, Groupe IGS, Danaé, Sceaux smart, Cegid Group, Primonial, Aquent, GESTFORM, EuropAssistance, Le Cercle SIRH...

A propos de Calldoor

Édouard Mongrand a créé [Calldoor](#) en pensant tant au bien-être des employés qu'aux factures de leurs entreprises. L'application Calldoor est un outil de déconnexion des smartphones de l'entreprise. Complément idéal à la mise en place d'une charte d'utilisation du mobile, Calldoor permet à l'entreprise de gérer, à distance, l'ensemble des usages du smartphone des salariés (appels, SMS/MMS, applications, *Data*...) et, au salarié de se déconnecter. Des versions de Calldoor existent pour Android et IOS.

SpotPink

Carole Blancot
+33 (0)6 50 86 29 33
carole.blancot@spotpink.com

Calldoor

Edouard Mongrand
+33 (0)5 59 43 54 55
edouard.mongrand@ed2.fr